



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MAI 2021

L'an deux mil vingt et un, le Quatre Mai, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean-Claude GUERIN, Maire.

Présents : M. GUERIN Jean-Claude, M. FRANCOIS Xavier, Mme PIED Maryline, Mme MULLER Corinne, M. HACHON William, Mme BOURDIN Julie, Mme BEAUFORT Magalie, M. BOURDIN Jean-François, M LAGAY David, M. AYRAULT Yannick, M. PELLETIER Ludovic, Mme HORCHOLLE Romane.

Excusée : Mme RAMBAUD Isabelle
M. REAULT Sébastien

Absente : Mme GANNE Charlène.

Pouvoir : Mme RAMBAUD Isabelle pouvoir à Corinne MULLER
M. REAULT Sébastien pouvoir à Xavier FRANCOIS

Secrétaire : Mme Magalie BEAUFORT

Début de la séance à 20 h 33

Nombre total de votants : 12 + 2 pouvoirs = 14 voix

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 7 avril 2021.

Il est approuvé à la majorité de 14 voix Pour.

Monsieur le Maire propose d'intégrer 2 points à l'ordre du jour :

- Remboursement d'une facture au Panier Peyrattais,
- Révision du loyer du Panier Peyrattais.

Après avoir délibéré à l'unanimité le CM accepte de rajouter ces délibérations à l'ordre du jour.

DELIBERATIONS

1 – Présentation du projet Kallista energy

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'une réunion de présentation aux élus du projet Kallista energy a eu lieu le lundi 26 mai dernier à la Mairie.

Monsieur Benjamin LAPEYRE est présent ce soir pour faire une nouvelle présentation à l'ensemble du Conseil Municipal.

Kallista energy est une entreprise française spécialisée dans les éoliennes. Elle souhaite se diversifier dans le photovoltaïque et les bornes de recharges rapides. Les actionnaires sont AXA Investissement et APG France. Le projet présente 8 bornes de recharges qui seraient alimentées par 2 éoliennes. Les bornes seraient situées sur l'axe de la RN149 basée sur Parthenay et les 2 éoliennes sur la commune de La Peyratte.

Les éoliennes et les bornes seraient fournies par Enercon une entreprise située à Nueil Les Aubiers. Ce projet est d'abord présenté aux élus pour obtenir leurs accords pour qu'ensuite Kallista energy puisse contacter les propriétaires des lieux d'implantation des éoliennes.

2 – Maison de santé : Vote des loyers

Monsieur le maire rappelle qu'une réunion a eu lieu le jeudi 15 avril dernier avec l'ensemble des conseillers municipaux pour déterminer la durée du bail, le montant des loyers et des charges à mettre en place pour l'ouverture de la Maison de santé.

Un 1^{er} bail sera établi entre la commune et chaque catégorie de professionnel de santé de Juin 2021 au 31 Mars 2022.

A partir du 1^{er} avril 2022, un seul bail sera établi entre la commune et la société que l'ensemble des professionnels de santé aura créée.

Le 1^{er} bail sera composé d'un loyer par catégorie professionnelle et les charges telles que l'eau, l'électricité, le gaz et les ordures ménagères seront à payer à la mairie par les professionnels de santé. Concernant le téléphone et les Dasri, ils seront gérés par les professionnels de santé.

Le 2^{ème} bail sera composé d'un loyer global, les compteurs d'eau et d'électricité passeront au nom de la société créée par les professionnels. Le compteur de gaz restera au nom de la mairie car le prix de la tonne est plus avantageux. La consommation sera refacturée à la société de professionnel ainsi que les ordures ménagères via la taxe foncière.

La maison de santé peut accueillir 9 professionnels à temps complets :

- 4 bureaux pour les médecins généralistes,
- 2 bureaux pour les orthophonistes,
- 1 bureau pour les infirmières,
- 1 bureau pour une diététicienne-psychomotricienne,
- 1 double bureau pour un kinésithérapeute.

Les tarifs suivants ont été fixés :

- 350 € par mois pour 1 médecin
- 350 € par mois pour le double bureau du kinésithérapeute
- 250 € par mois pour 1 orthophoniste
- 75 € par mois pour 3 infirmières
- Occupation partielle :
 - 1 demi-journée / semaine : 50 € par mois
 - 2 demi-journées / semaine : 75 € par mois
 - 3 demi-journées / semaine : 100 € par mois
 - 4 demi-journées / semaine : 150 € par mois

Les locaux déclarés occupés partiellement pourront être loués à d'autres professionnels dans le temps inoccupé.

Les loyers seront révisés annuellement selon l'indice précisé au bail et il n'y aura pas de délibérer à chaque fois.

Concernant les charges, une estimation a été faite :

- Gaz : 1 600 €
- Eau : 400 €
- Electricité : 7 000 €

Soit un total de 9 000 € par an, 750 € par mois, 85 € par bureau.

On compte 85 € par mois pour un bureau utilisé à temps complet, donc 20 jours par mois.

On compte 10 € par mois pour un bureau utilisé 1 demi-journée par semaine (soit 2 jours par mois, normalement 8,50 € arrondi à 10 €).

Les charges seront réévaluées en fin d'année en fonction des consommations.

Après en avoir délibéré, par 14 voix Pour, le Conseil Municipal :

- **VALIDE** les tarifs ci-dessus.

3 – EHPAD : Devis conteneurs

Monsieur le Maire informe l'assemblée que 2 devis ont été reçus pour la construction d'un local d'archivage à l'Ehpad.

L'entreprise COUGNAUD Construction propose 2 modules de 15 m² avec une toiture en bac acier galvanisé, une ossature en acier galvanisé. Le plafond sera isolé par 160 mm de laine de verre, le plancher sera en aggloméré isolé par 160 mm de polystyrène et un revêtement de sol pvc coloris gris. Les parois sont des panneaux sandwich de 60 mm avec de la mousse polyuréthane en isolation.

Une porte alu double vantail est prévue ainsi qu'une fenêtre en pvc et double vitrage avec un volet roulant. 2 convecteurs électroniques de 500 à 2000 watts sera installé dans chaque module. L'installation électrique est prévue.

La maçonnerie, les fourreaux, les regards, les rampes ou marches, le raccordement aux réseaux d'eau et d'électricité sont exclus du devis.

Le montant total Ht de la prestation est de 19 083,12 € HT soit 22 899,74 € TTC.

L'entreprise BODARD propose 2 modules de 15 m² avec une toiture en bac acier galvanisé, une ossature en acier galvanisé. Le plafond sera isolé par 100 mm de laine de verre, le plancher sera en aggloméré et un revêtement de sol pvc coloris bleu. Les parois sont des panneaux sandwich de 60 mm avec de la laine de roche en isolation.

Une porte pleine en alu double vantail est prévue ainsi qu'une fenêtre en pvc et double vitrage avec un volet roulant. 2 convecteurs électriques de 2000 watts sera installé dans chaque module. L'installation électrique est prévue.

La maçonnerie, les fourreaux, les regards, les rampes ou marches, le raccordement aux réseaux d'eau et d'électricité sont exclus du devis.

Le montant total Ht de la prestation est de 13 618,74 € HT soit 16 342,48 € TTC.

Après discussion, le Conseil municipal par 14 voix Pour :

- **DECIDE** de valider la proposition de l'entreprise BODARD pour un montant de 13 618,74 € HT soit 16 342,48 € TTC.

4 – Bâtiment Communal : Devis CMG

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'une réunion a eu lieu le lundi 26 avril dernier avec l'entreprise CMG concernant l'étude de sol et l'agrandissement de la zone de lavage pour la construction du bâtiment communal.

L'entreprise CMG a effectué une étude de sol supplémentaire qui doit être validée par ATES avant qu'elle le nouveau devis soit pris en considération.

5 – Toilette publique : Devis

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la visite sur site pour l'implantation des toilettes publiques, un nouveau devis a été effectué.

Les toilettes seront installés au coin de la place où peuvent être récupérés les réseaux d'eau et d'électricité.

Dans le devis initial de 21 840,00 € HT est prévu essentiellement avec le toilette sans urinoir. C'est un module avec une cuvette polyester armé avec lavage, désinfection et séchage automatiques de l'assise de la cuvette, éclairage à leds et 1 lave-main eau et savon manuel.

Les options retenues sont 1 urinoir + lave-main automatique à 4 160 € HT, 1 presto extérieur sur poussoir à 550 € HT et un lave-mains automatique avec savon et séchage automatiques pour 1 100 € HT.

Une garantie de 10 ans sur l'ossature est prévue.

Après en avoir délibéré, par 14 voix Pour, le Conseil Municipal :

- **VALIDE** le devis SAGELEC pour un montant de 27 650 € HT soit 33 180 € TTC.

Il reste à déterminer le colorie du bardage extérieur, la couleur de la porte en aluminium et le choix de l'implantation du module sanitaire.

6 – Clôture de régies

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'avec la fermeture de certains sites de trésorerie et la mise en place de Maison de service, la collectivité doit mettre à disposition du public des moyens de paiement modernes pour que les habitants puissent honorer leurs factures.

Le moyen de paiement par virement Payfip avec le trésor public a été mis en place en décembre 2020.

La trésorerie nous demande de mettre en place un TPE pour paiement par carte bancaire. Cet investissement ainsi que la gestion de ce TPE vont engendrer des frais supplémentaires et du temps supplémentaire pour les agents.

Vu que Le Panier Peyratais possède le paiement par carte bancaire via la française des jeux, les habitants peuvent régler une partie de leur facture (location salle des fêtes, cantines, garderies, concessions etc) dans cet établissement via le datamatrix.

Concernant la Mairie, il faudrait clôturer les régies de recette existantes pour ne pas avoir l'obligation de mettre en place le TPE.

Actuellement, Mme Pépin Sabine régisseur principal et Mmes Nadia BOUTET et Cécile BLANCHARD régisseurs suppléants encaissent du numéraire pour la location des salles communales et les photocopies.

Pour la location des salles communales, il suffit d'établir un titre de recette pour remplacer le numéraire, et pour les photocopies, il conviendrait de les faire gratuitement en imposant certaines catégories de document et un nombre limité par personne pour ne pas avoir d'abus.

Concernant la régie de recette de la fourrière qui était en veille, elle devra aussi être clôturée.

Monsieur le Maire propose donc de mettre en place ces solutions et de clôturer les régies de recettes ouvertes à ce jour.

Après en avoir délibéré, par 14 voix Pour, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de clôturer toutes les régies de recettes ouvertes à ce jour.

7 – Vote des subventions 2021

Monsieur le Maire donne la parole à la 3^{ème} adjointe, Madame Corinne MULLER pour présenter le tableau des demandes de subventions.

ASSOCIATIONS	Montant de la subvention attribuée en 2019 (en €)	BA	BF	Montant demandé	Proposition réunion Adj	PROPOSITION Subvention 2021	VOTE Subvention 2021
--------------	---	----	----	-----------------	-------------------------	-----------------------------	----------------------

ASSOCIATIONS COMMUNALES

L'Age d'or des Rocs – Maison de Retraite	150,00 €	O	O	150,00 €	0	- €	150,00 €
Bibliothèque 32 Quai des Livres	1 000,00 €				1000	1 000,00 €	1 000,00 €
	600,00 €	O	O				600,00 €
La Vigilante – Club Boules en Bois	250,00 €	N	O		0	- €	0
Le Gardon Peyrattais – Pêche	750,00 €	O	O	750,00 €	0	- €	0
Mutuelle Entraide Agriculteur	100,00 €	N	O			- €	
L'Equidé Peyrattais	250,00 €	O	O		0	- €	0
Amical des Donneurs de Sang La Peyratte	300,00 €	N	O	400,00 €	400	400,00 €	400,00 €
Association des Parents d'Elèves	1 500,00 €	N	O	1 600,00 €	1600	1 600,00 €	1 600,00 €
	3 405,00 €					- €	
Les Bons Vivants – Club des Aînés	250,00 €	O	O	600,00 €	0	- €	250,00 €
Groupement Sanitaire de l'Élevage (GASE)	100,00 €	O	O				
"Je suis II"	500,00 €	O	O		0	- €	0
Union Nationale des Combattants	200,00 €	N	O	200,00 €	0	- €	100,00 €
ESTPF (Football)	1 500,00 €	O	O	1 500,00 €	0	- €	1 500,00 €
Gym Peyrattaise		N	N				
Les Mains Créatives	350,00 €	O	O		0	- €	0
"En attendant le Ferry"		N	N				
"Yellow and Fish	150,00 €	O	O	600,00 €	0	- €	0

		PROPOSITION	VOTE
TOTAL SUBVENTIONS 2020 ASSOCIATIONS COMMUNALES	3000	3 000,00 €	5 600,00 €

ASSOCIATIONS THENEZAY

Association de Solidarité cantonale, Thénézay (banque alimentaire)	350,00 €	O	O	350,00 €	350,00 €	350,00 €	350,00 €
Chorale, Les Voix d'Autun, Thénézay	500,00 €	O	O	250,00 €			250,00 €
ADMR, Service Famille, Thénézay		N	N				
Les amis de Germain RALLON		N	N				
Jumelage Saint Johann	500,00 €	O	O	490,00 €		500,00 €	500,00 €
APE Collège Jean de la Fontaine		N	N				
Collège Jean de la Fontaine - Thénézay	300,00 €	O	O				
Foyer socio-éducatif Collège de Thénézay		N	N				
Association sportive Collège Jean de la Fontaine	150,00 €	N	N				
Tennis club Thénézay - La Peyratte	50,00 €	N	N	50,00 €			0
Foyer socio-éducatif Collège de Thénézay		N	N				

		PROPOSITION	VOTE
TOTAL SUBVENTIONS 2020 ASSOCIATIONS EX-CANTON	350,00 €	850,00 €	1 100,00 €

ASSOCIATIONS	Montant de la subvention attribuée en 2019 (en €)	BA	BF	Montant demandé	Proposition réunion Adj	PROPOSITION Subvention 2021	VOTE Subvention 2021
--------------	---	----	----	-----------------	-------------------------	-----------------------------	----------------------

ECOLES - ORGANISMES DE FORMATION (hors communes) (50 € / élève)

Chambre des Métiers Deux-Sèvres	300,00 €	N	N	- €
Chambre des Métiers Vienne	100,00 €	N	N	150,00 €
Campus des Métiers Indre-et-Loire	50,00 €	N	N	
EREA Françoise Dolto	- €	N	N	150,00 €
MFR - Secondigny	200,00 €	N	N	- €
MFR - Bressuire	100,00 €	N	N	150,00 €
MFR - Moncoutant	100,00 €	N	N	150,00 €
Lycée Privé Jeanne Delanoue de Cholet (49)	50,00 €	N	N	- €

- €	
150,00 €	150,00 €
- €	
150,00 €	150,00 €
- €	
150,00 €	150,00 €
150,00 €	150,00 €
- €	

	PROPOSITION	VOTE
TOTAL SUBVENTIONS 2020 ORGANISMES DE FORMATION	600,00 €	600,00 €

8 – Remboursement d'une facture au Panier Peyrattais

Sur proposition des élus de la Commune, il avait été convenu que le Panier Peyrattais prenait à sa charge la facture pour l'installation d'un rideau métallique pour la protection du tabac car il pouvait prétendre à une subvention accordée par les douanes. Une fois cette subvention versée, la Mairie en tant propriétaire des murs s'engageait à rembourser la différence de la facture.

Facture reçue pour un montant de 8 339,52 € TTC et la subvention des douanes versée s'élève à 2 551,40 €. Donc il reste à notre charge 5 788,12 € TTC.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de rembourser la différence au Panier Peyrattais.

Après en avoir délibéré, par 14 voix Pour, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de rembourser la différence au Panier Peyrattais,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire le règlement.

9 – Révision du loyer du Panier Peyrattais

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le loyer actuel de la supérette est de 521,75 € HT soit 626,10 € TTC.

Si l'on suit l'indice de référence des loyers, ce loyer serait de 522,21 € HT soit 626,65 € TTC.

Monsieur le Maire propose de revoir à nouveau les loyers pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré par 14 voix Pour, le Conseil Municipal :

- **DONNE UN AVIS FAVORABLE** pour appliquer la révision du loyer comme détaillé ci-dessus.

INFORMATIONS DIVERSES

- 1) Tableau des permanences électorales pour les 20 et 27 juin 2021.

2) Un COPIL a eu lieu la semaine dernière et la question qui se pose aujourd'hui est doit-on continuer le projet commun ou pas. Le budget passe à 5,5 millions d'euros sans rénovation de l'Ehpad actuelle pour une nouvelle lingerie, l'espace restauration et une nouvelle salle d'activité et d'animation.

Souhaite faire signer une convention pour lancer le projet, mais les élus siégeant au COPIL ne l'ont pas souhaité, ils ont souhaité avoir l'accord du Conseil Municipal avant la signature.

Ils ont peur qu'une fois la convention signée l'Adapei accapare le projet et supprime à l'Ehpad la cuisine et passe en liaison froide, mettre en lien du personnel.

Mais que deviendra l'Ehpad dans quelques années.

3) Réunion voirie-bâtiment le 10 mai à 20h30.

LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : LE JEUDI 10 JUIN 2021 ET MARDI 6 JUILLET 2021

FIN DE SEANCE A 1H 04